

CORRIGENDUM N°1

DE L'APPEL A PROPOSITIONS

Programme d'appui à la participation citoyenne dans la gestion du bien commun en RDC (PARC_RDC)
Lignes directrices à l'attention de demandeurs des subventions
Référence de publication: EuropeAid/171245/IH/ACT/CD
Lieu d'exécution : Toutes les provinces de la RDC

1. Raison du changement : Modification des informations soumises par l'autorité contractante.
2. Texte à corriger dans les lignes directrices

2.1.4 Actions éligibles: pour quelles actions une demande peut-elle être présentée?

Couverture géographique

Lot 1 : Participation citoyenne I

Au lieu de :

Provinces éligibles : Sankuru, Kasai occidental, Kasai Central, Equateur, Sud-Ubangi, Nord-Ubangi, Mongala, Kongo central, Kinshasa, Mai-Ndombe, Kwilu, Kwango et Tshuapa.

Lire :

Provinces éligibles : Sankuru, Kasai, Kasai Central, Equateur, Sud-Ubangi, Nord-Ubangi, Mongala, Kongo central, Kinshasa, Mai-Ndombe, Kwilu, Kwango et Tshuapa.

2.2.3. Date limite de soumission de la note succincte de présentation

Au lieu de :

... La date limite de soumission des notes succinctes de présentation est fixée **au 15 juillet 2021**, la date d'envoi, le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt faisant foi. En cas de remise en main propre, la date limite pour la réception est fixée au 15 juillet 2021, à 15 heures (Date et heure de Kinshasa), l'accusé de réception signé et daté faisant foi. Toute note succincte de présentation soumise après la date limite sera rejetée...

Lire :

... La date limite de soumission des notes succinctes de présentation est fixée **au 23 juillet 2021**, la date d'envoi, le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt faisant foi. En cas de remise en main propre, la date limite pour la réception est fixée au 23 juillet 2021, à 15 heures (Date et heure de Kinshasa), l'accusé de réception signé et daté faisant foi. Toute note succincte de présentation soumise après la date limite sera rejetée...



2.5.2 Calendrier indicatif

Au lieu de :

	DATE	HEURE
1. 1. Réunion d'information (s'il y a lieu)	17 juin 2021	10H00
2. Date limite à laquelle les éventuelles demandes de clarifications doivent être adressées à l'administration contractante	24 juin 2021	15 heures
3. Date limite à laquelle l'administration contractante doit répondre aux demandes de clarifications	04 juillet 2021	-
4. Date limite de soumission des notes succinctes de présentation	15 juillet 2021	15 heures
5. Information des demandeurs chefs de file sur l'ouverture, la vérification administrative et l'évaluation de la note succincte de présentation (étape 1)	15 septembre 2021	-
6. Invitations à soumettre les demandes complètes	15 septembre 2021	-
6. Date limite de soumission des demandes complètes	15 novembre 2021	-
7. Information des demandeurs chefs de file concernant l'évaluation des demandes complètes (étape 2)	10 janvier 2022	-
8. 8. Notification de l'attribution (après vérification de l'éligibilité) (étape 3)	01 février 2022	-
9. 9. Signature du contrat	25 février 2022	-

Lire :

	DATE	HEURE
1. 1. Réunion d'information (s'il y a lieu)	17 juin 2021	10H00
2. Date limite à laquelle les éventuelles demandes de clarifications doivent être adressées à l'administration contractante	02 juillet 2021	15 heures
3. Date limite à laquelle l'administration contractante doit répondre aux demandes de clarifications	12 juillet 2021	-

4. Date limite de soumission des notes succinctes de présentation	23 juillet 2021	15 heures
5. Information des demandeurs chefs de file sur l'ouverture, la vérification administrative et l'évaluation de la note succincte de présentation (étape 1)	15 septembre 2021	-
6. Invitations à soumettre les demandes complètes	15 septembre 2021	-
6. Date limite de soumission des demandes complètes	15 novembre 2021	-
7. Information des demandeurs chefs de file concernant l'évaluation des demandes complètes (étape 2)	10 janvier 2022	-
8. Notification de l'attribution (après vérification de l'éligibilité) (étape 3)	01 février 2022	-
9. Signature du contrat	25 février 2022	-

Toutes les heures correspondent au fuseau horaire du pays de l'administration contractante.

Tous les autres termes et conditions de l'appel à propositions demeurent inchangés. Les présentes modifications ou corrections font partie intégrante des lignes directrices de l'appel à propositions.

Fait à Kinshasa, le